



Pour toute demande d'accompagnement, un seul accès :

<https://adcvl.pu-cvl.fr>



« Ne pas jeter sur la voie publique » - imprimé par Imprimerie PICSEL Université de Tours



L'écosystème Recherche Data Gov

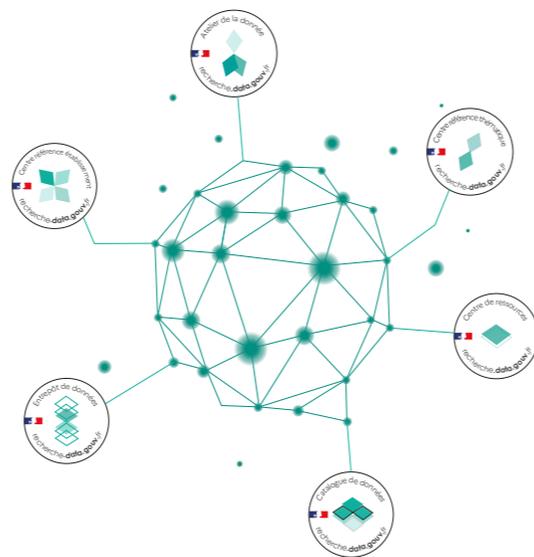
Labellisé en décembre 2022, l'ADCVL fait partie de l'écosystème Recherche Data Gov.

Recherche Data Gov répond au défi de la préservation, du partage et de l'ouverture des données favorisant la science ouverte, en structurant un réseau composé de modules pour accompagner les équipes de recherche :

- les ateliers de la donnée
- les centres de référence thématiques
- les centres de ressources
- les centres de référence établissement

S'ajoutent à cela deux modules pour déposer, publier et signaler des données :

- un **entrepôt** de données pluridisciplinaires
- un **catalogue** pour repérer et signaler les données déjà partagées ou ouvertes grâce à un entrepôt thématique français ou international.



Qui sommes nous ?

L'Atelier de la donnée Centre-Val de Loire est porté par la **Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire** en partenariat avec l'**Université d'Orléans**, l'**Université de Tours**, le **CNRS**, le **BRGM**, **INRAE Val de Loire**, l'**INSA Centre Val de Loire**, l'**INSERM Grand Ouest**, l'**IR* Huma-Num** et le **Réseau national des MSH**. Il est également appuyé par l'**OSUC**.



L'Atelier est composé de femmes et d'hommes qui ont décidé de mettre en commun leurs expertises, pour accompagner les équipes de recherche.

- Services Communs de Documentation (SCD)
- Directions des Systèmes d'Informations (DSI)
- Délégations à la protection des données (DPO)
- Directions des Affaires juridiques (DAJ)
- Correspondants science ouverte INRAE
- Référents données OSUC



Atelier de la donnée Centre-Val de Loire

L'ADCVL offre aux chercheuses et chercheurs de la région, des services d'**accompagnement** et de **formation** à la publication et au partage des données selon les principes de la science ouverte

Pourquoi ouvrir ses données ?

L'ouverture des données constitue un enjeu de la recherche. L'adoption de bonnes pratiques sur l'ensemble du cycle de vie de la donnée **garantit leur préservation, démontre la transparence de la méthodologie et accroît leur visibilité ainsi que leur impact**. En les rendant disponibles pour tous, vous permettez leur **réutilisation** par la communauté scientifique, leur prise en main par les citoyens et leur mobilisation dans le cadre du débat public.

En France, l'ouverture des données de recherche s'inscrit dans le premier volet de la loi pour une République numérique n°2016-1321 du 7 octobre 2016 : **elle devient la règle et non plus l'exception**.

Exemple de réutilisation

Cyril LEDRU a développé l'application LYZO afin de faciliter l'accès à l'information sur la qualité de l'eau du robinet à travers la France. Il a utilisé deux ensembles de données publiés par le Ministère des Solidarités et de la Santé : les « Résultats du contrôle sanitaire de l'eau distribuée commune par commune » et les « Résultats du contrôle sanitaire de l'eau du robinet ».



+ de réutilisations sur <https://www.data.gouv.fr/fr/reuses/>



Qu'est-ce qu'un plan de gestion de données ?

Le plan de gestion des données (PGD) ou *Data Management Plan (DMP)* est un document unique qui décrit, au début, pendant et à l'issue du projet de recherche, toutes les étapes du cycle de vie des données : production, traitement, description, diffusion, archivage et partage des données.

Il est demandé par de nombreux financeurs de la recherche, comme l'ANR ou l'Union Européenne.

Où stocker ses données pendant son projet ?

Le stockage des données et le dépôt dans un entrepôt sont deux choses distinctes. Le stockage ne concerne que le moment où les données sont collectées et traitées, alors que le dépôt intervient dans une démarche de science ouverte, permettant le partage des données.

Pendant un projet de recherche, il est important de choisir un **espace sécurisé** pour le stockage des données, auquel les partenaires impliqués ont accès.

Comment partager ses données ?

Les données doivent être déposées dans un **entrepôt de confiance**. Il est nécessaire de les décrire par des métadonnées les plus riches possibles afin de favoriser le partage et la réutilisation.

Chaque jeu de données se voit attribuer un **identifiant pérenne**, assurant ainsi sa visibilité, son accessibilité et sa citabilité et fait le lien avec la publication associée.

Les données doivent être traitées suivent **les principes FAIR : Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables et Réutilisables**.

“ Aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire ”

Nos services

L'Atelier de la donnée Centre-Val de Loire vous accompagne dans différents domaines :



Dépôt des jeux de données

(choix d'un entrepôt de données)



Plan de gestion de données

(choix du modèle de PDG, accompagnement à la rédaction et relecture)



Préservation et sécurité des données

(choix de stockage, aide à définir les niveaux de sécurité, préparation des données en vue de leur archivage à long terme)



FAIRisation des données

(conseil sur les normes, les vocabulaires, les ontologies et les formats)



Conseils éthiques et juridiques

(définition et traitement des données sensibles et/ou personnelles et guide dans le choix des licences de diffusion)



Formations

(formation à la rédaction d'un Plan de Gestion de Données ; formation au dépôt de jeux de données dans les entrepôts dédiés...)